

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



5 77699002 026305 E

B--Les lignes de tra-
doune explorer les in-
debuter des voyageurs.
Ces spécifics:

- Halifax
- Toronto
- Toronto
- Toronto

(Il ne sera fait aucun arrêt sur ces itinéraires en aucun lieu du
Canada se trouvant à moins de quarante milles de Détroit)

- Port Arthur
- Victoria
- Whitehorse
- Duluth
- Seattle
- Fairbanks

Il ne sera autorisé qu'une seule ligne de transport aérien pour chacun des
itinéraires précités. Sur les itinéraires Toronto-Cleveland et Toronto-Chicago il
ne sera fait aucun service direct de l'un ou l'autre lieu aux Etats-Unis à des
lieux situés au-delà des lignes territoriales du Canada.

Outre les itinéraires énumérés ci-dessus, les lignes de transport aérien trans-
atlantiques au Canada pourront être établies à Détroit sur tout itinéraire que le Con-
seil du Canada autorise d'ores et déjà ou qu'il pourra autoriser afin de
desservir Windsor.

Si le Gouvernement des Etats-Unis d'Amerique accepte ces propositions, la
présente note et votre réponse portant acceptation des propositions seront
considérées comme acceptées par le Gouvernement canadien.

DOCS
CA1 EA10 45T02 FRE
Canada
Echange de notes (17 fevrier 1945)
entre le Canada et les Etats-Unis
d'Amerique comportant un accord
relatif au transport ci
 21255424

Examen
 j'ai l'hon-
 laquelle vous
 Etats-Unis d
 Le Gouvern-
 votre note,
 l'attente inte-
 Veuillez
 dévotion.